

---

## Projet de délibération n° TRA-03

# Etat d'avancement du projet de révision du PDU : Approbation des principes relatifs au volet TCSP

## Exposé

---

Le projet de révision du PDU a été arrêté le 10 juillet 2009 et a été soumis pour avis aux personnes publiques associées. Par délibérations des 14 décembre 2009 et 25 janvier 2010, le SMTC a approuvé le bilan de cette consultation.

Les personnes publiques associées, dans leur grande majorité, mais en particulier le Conseil Général de la Haute-Garonne et les intercommunalités, ont soulevé la question du financement dans un contexte de forte contrainte budgétaire associé à la crise économique et de la nécessité de choisir les modes les plus adaptés en évitant une croissance non mesurée des coûts d'exploitation et d'investissement.

Les exécutifs du SMTC, du Conseil Général de la Haute-Garonne, des collectivités membres et de la Communauté d'Agglomération du Muretain se sont donc réunis (9 juillet et 7 octobre 2010) pour aboutir à des propositions communes permettant de mener à son terme la révision du PDU en faveur d'une politique de mobilité durable.

La Communauté Urbaine du Grand Toulouse se félicite de l'accord arrêté par le SMTC sur le volet TCSP du projet de révision du Plan de Déplacements Urbains (délibération D.2010.11 .04.12.2 jointe en annexe), à savoir :

1. les principes relatifs à la définition du schéma des TCSP à prendre en compte à l'horizon du PDU :
  - choix des modes les plus adaptés au vu du trafic attendu,
  - maintien de la couverture géographique selon le schéma en annexe, ce schéma constituant une première phase horizon 2020 du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine.
2. l'intégration dans les modalités de gouvernance du PDU :
  - d'un horizon programmatique des opérations de TCSP sur 5 années,
  - de bilans d'avancement réguliers (tous les deux ans) regroupant le Conseil Général de la Haute Garonne et des collectivités membres du SMTC visant à :
    - prendre en compte des évolutions de contexte socio-économique (urbanisation, démographie, marges de manoeuvre financières, fréquentation, recettes...),
    - actualiser la prospective financière du SMTC (horizon 10 ans glissants),
    - faire le bilan d'avancement des opérations TCSP engagées,
    - actualiser/définir la programmation des opérations inscrites au PDU et au SCOT pour l'horizon 2Q20.
3. le principe de finaliser la révision du PDU et son évaluation environnementale selon le schéma 2020 inclus à la présente délibération du SMTC annexée, étant entendu qu'une nouvelle phase de consultation des personnes publiques associées est nécessaire eu égard aux évolutions de programmations des TCSP et de montants d'investissements modifiant l'économie générale du plan.

4. fixer le premier horizon programmatique selon le schéma figurant dans la délibération D.2010.11 .04.12.2 du SMTC.

A noter que l'évaluation environnementale du PDU doit être finalisée sur la base de ce schéma 2020 ajusté.

## Décision

---

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis favorable de la Commission Transports et Déplacements du 25 novembre 2010,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

### **Article 1**

D'approuver les termes de la délibération D.2010.11 .04.12.2 du SMTC, relative aux principes du volet TCSP du projet de révision du Plan de Déplacements Urbains.

### **Article 2**

D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse à engager tous les actes et démarches nécessaires à la mise en œuvre aux effets ci-dessus.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS  
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE



\*\*\*

Séance du 4 Novembre 2010

12 - DIRECTION GENERALE ADJOINTE MOBILITE  
12.2 - Etat d'avancement du projet de révision du PDU

L'an deux mille dix, le quatre novembre, au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président du Syndicat Mixte.

**COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE :**

Etaient présents :

Mme DURRIEU, MM. BRIANÇON, CARASSOU, CARREIRAS, COHEN, KELLER, MARQUIE, RAYNAL, SEMPE.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. ANDRE.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :**

Etait présent :

M. LAVIGNE.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL :**

Etait présent :

M. FOUCHOU-LAPEYRADE.

**Rappels sur le projet de révision du PDU arrêté le 10 juillet 2009 :**

Le projet de révision du PDU a été arrêté le 10 juillet 2009 et a été soumis pour avis aux personnes publiques associées. Par délibérations des 14 décembre 2009 et 25 janvier 2010, le SMTC a approuvé le bilan de cette consultation.

Les personnes publiques associées, dans leur grande majorité, mais en particulier le Conseil Général de la Haute-Garonne et les intercommunalités, ont soulevé la question du financement dans un contexte de forte contrainte budgétaire associé à la crise économique et de la nécessité de choisir les modes les plus adaptés en évitant une croissance non mesurée des coûts d'exploitation et d'investissement.

Par ailleurs, certaines des personnes publiques associées ont exprimé le souhait de disposer de l'évaluation environnementale, même s'il ne s'agit pas d'une obligation légale ou réglementaire puisque cette évaluation environnementale est uniquement soumise pour avis à l'autorité environnementale compétente et jointe au PDU lors de l'enquête publique.

**Eléments de contexte :**

Il convient de prendre acte du fait que le PDU est avant tout un cadre permettant de définir un ensemble d'actions cohérentes en faveur d'une politique de mobilité durable. Il doit également répondre à la diminution du trafic automobile, étant entendu que cet objectif est le premier inscrit dans la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

L'un des fondements du développement durable est de viser la soutenabilité, y compris financière, mais aussi de prendre en compte le caractère particulièrement évolutif de notre territoire.

Ainsi, l'évolution du contexte économique, la réalisation effective de projets structurants tels que la LGV, le rythme réel des modifications des choix modaux, l'évolution effective de l'urbanisation et de la démographie imposent, dans une logique de développement durable, que les projets de transports puissent être adaptés et ajustés tout en restant dans une feuille de route globale et cohérente.

Parallèlement, le projet de SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine vient d'être soumis pour avis aux personnes publiques associées et le SMTC a été saisi. Ce projet fait notamment figurer, dans son Document d'Orientations Générales, l'ensemble des liaisons TC à haut niveau de service prévues dans le projet de révision du PDU arrêté le 10 juillet 2009 et d'autres liaisons prévues à l'horizon 2030.

Le SCOT fait apparaître l'importance des liaisons TC à haut niveau de service comme vecteur et support de développement équilibré et maîtrisé de la Grande Agglomération Toulousaine. Il met en exergue le rôle de lignes structurantes de transport public pour renforcer le caractère multipolaire de la Grande Agglomération Toulousaine, notamment au sein de la Ville Intense.

**Propositions**

Les exécutifs du SMTC, du Conseil Général de la Haute-Garonne, des collectivités membres et de la Communauté d'Agglomération du Muretain se sont réunis (9 juillet et 7 octobre 2010) pour aboutir à des propositions communes permettant de mener à son terme la révision du PDU.

Ces propositions prennent en compte les orientations du SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine et la nécessité, dans une logique de développement durable, de soutenabilité

financière dans un contexte de crise et de contrainte forte sur les finances publiques locales. Elles s'appuient sur deux idées-phare :

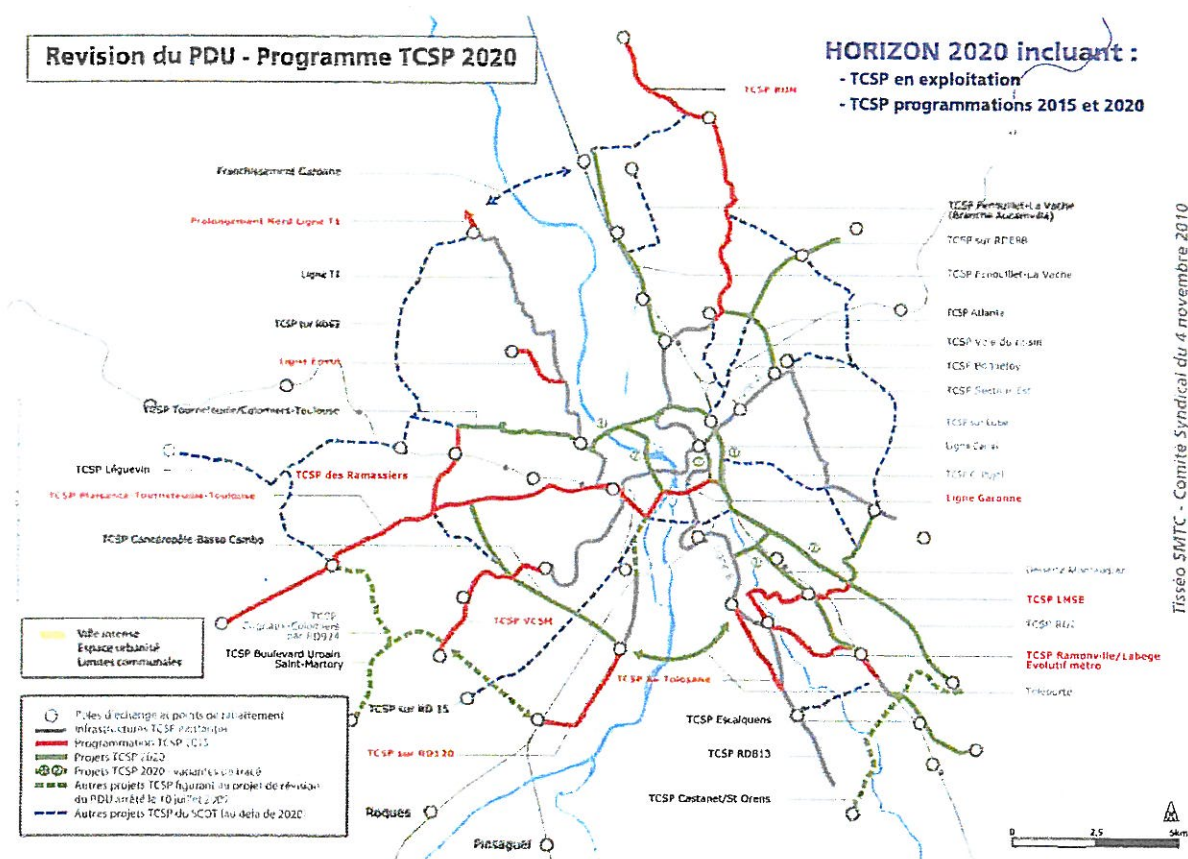
- Rechercher les modes de TCSP les plus adaptés au trafic attendu, en considérant le contexte urbain du territoire desservi et son potentiel de renouvellement, d'ouverture de nouveaux territoires à l'urbanisation et de densification,
- Maintenir le principe de couverture territoriale en développant des liaisons de transport public structurantes à l'échelle du SCOT.

Dans le même temps, il est nécessaire de définir dans le PDU un horizon programmatique pour les projets de réalisation à engager en priorité et pouvant faire l'objet de partenariats avec les collectivités.

La présente délibération propose, à partir de ces considérations, les principes relatifs au volet TCSP du PDU nécessaires à l'aboutissement du processus de révision du PDU. En particulier, l'évaluation environnementale doit être finalisée sur la base du schéma 2020 ajusté.

Il s'agit ensuite d'affiner la programmation des projets qui seront en service ou programmés à l'horizon 2015, voire d'ouvrir une perspective sur un horizon 2025 sur la base des propositions émises par la Conférence des exécutifs.

Le schéma ci dessous joint propose ainsi un ensemble d'opérations de TCSP.



Pour 2020, le schéma est estimé à un ensemble d'investissements de 1,9 Milliards €, dont 1,3 Milliards € pour les projets TCSP.

En horizon intermédiaire 2015, le schéma fait apparaître :

- les TCSP en service en 2010 ;
- les opérations TCSP engagées ;
- les opérations qui seraient à engager en vue d'une mise en service autour de 2015.

Pour ces dernières, il s'agit des opérations identifiées visant à renforcer les liaisons entre les territoires composant le SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine.

Ce schéma est estimé à 1,1 Milliard d'euros, dont 0,7 Milliards pour les projets TCSP.

Ainsi, sur l'ensemble de la période, ces hypothèses correspondent à un rythme moyen d'investissement de 160 à 180 M€ par an.

Une nouvelle phase de programmation sera considérée en 2015 portant sur les opérations majeures dont l'exploitation à 52 m de la ligne A en interface avec le Projet Urbain Matabiau et l'arrivée de la LGV et l'évolution du TCSP évolutif Ramonville / Labège en mode lourd métro, dans le prolongement de la ligne B et en cohérence avec la mise en œuvre du contrat d'axe prescrit au SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine.

\*  
\* \*

Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé du Président
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

- **ARTICLE 1 : ADOPTE** les principes suivants pour la définition du schéma des TCSP à prendre en compte à l'horizon du PDU :
  - choix des modes les plus adaptés au vu du trafic attendu,
  - principe du maintien de la couverture géographique selon le schéma en annexe, ce schéma constituant une première phase horizon 2020 du SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine ;
- **ARTICLE 2 : APPROUVE** l'intégration dans les modalités de gouvernance du PDU :
  - d'un horizon programmatique des opérations de TCSP sur 5 années ;
  - de bilans d'avancement réguliers (tous les deux ans) regroupant le Conseil Général de la Haute-Garonne et les collectivités membres du SMTC visant à :
    - prendre en compte des évolutions de contexte socio-économique (urbanisation, démographie, marges de manœuvre financières, fréquentation, recettes...),
    - actualiser la prospective financière du SMTC (horizon 10 ans glissants),
    - faire le bilan d'avancement des opérations TCSP engagées,
    - actualiser/définir la programmation des opérations inscrites au PDU et au SCOT pour l'horizon 2020.
- **ARTICLE 3 : APPROUVE** le principe de finaliser la révision du PDU et son évaluation environnementale selon le schéma 2020 inclus à la présente délibération, étant entendu qu'une nouvelle phase de consultation des personnes publiques associées est nécessaire eu égard aux évolutions de programmations des TCSP et de montants d'investissements modifiant l'économie générale du plan.
- **ARTICLE 4 : PROPOSE** de fixer le premier horizon programmatique selon le schéma figurant dans la présente délibération.
- **ARTICLE 5 : DIT** que cette délibération sera transmise :

- à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité,
- à Messieurs les Présidents du Conseil Général de la Haute-Garonne, du Grand Toulouse, du Sicoval, du Muretain et du SITPRT,
- à Monsieur le Président du SMEAT.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Président,

**Acte Certifié Exécutoire**

Transmis au Contrôle

de Légalité le :

Publié le :

Affiché le :

Notifié le :

Le Président,

22 NOV. 2010



Pierre COHEN

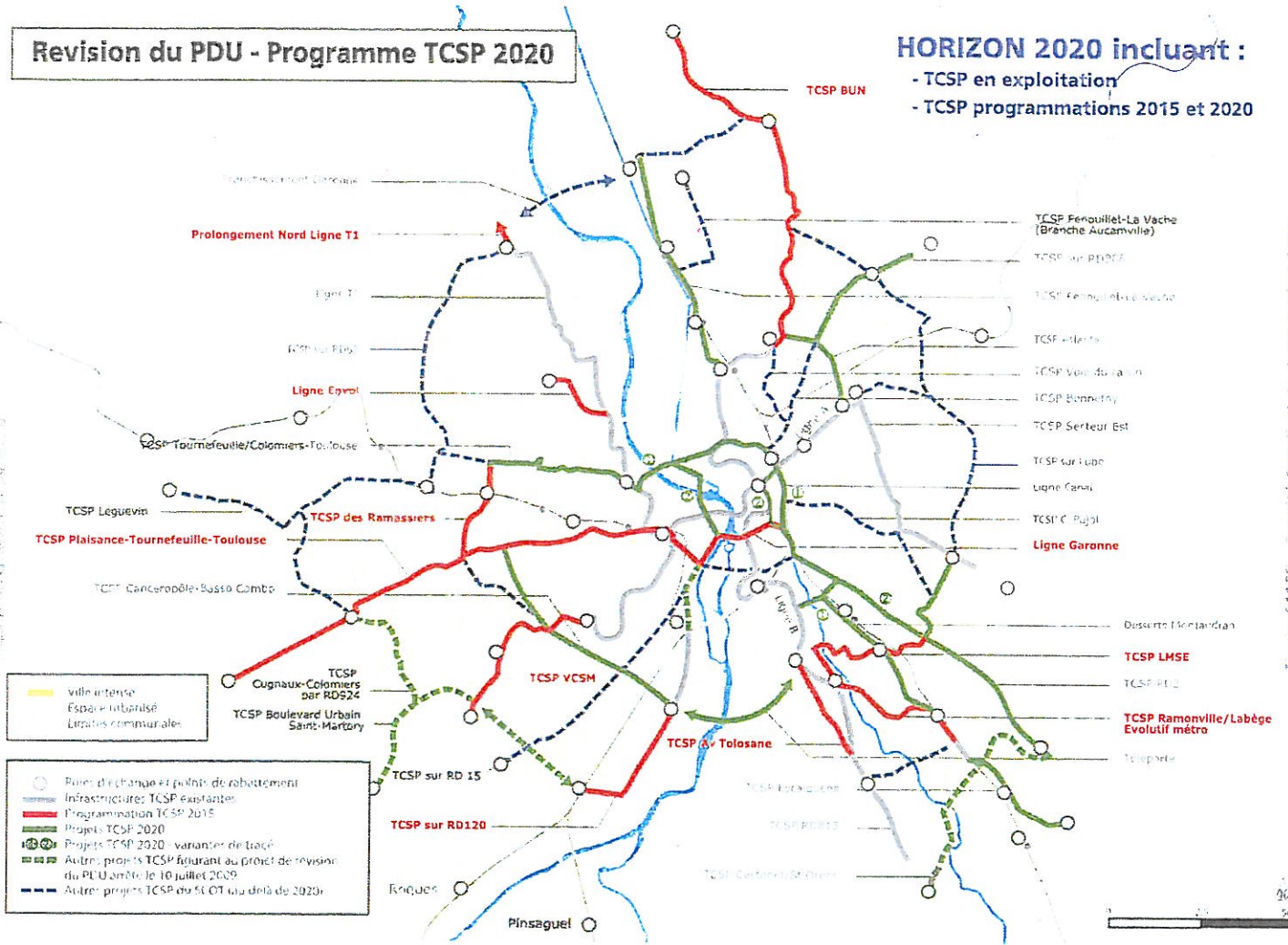
P/le Président  
Et par délégation,



Le Directeur Général  
Adjoint des Services  
Jean-Paul MAZABRARD

# Revision du PDU - Programme TCSP 2020

**HORIZON 2020 incluant :**  
 - TCSP en exploitation  
 - TCSP programmations 2015 et 2020



Toulouse SAUTC - Comité Spatial de l'agglomération Toulouse 2020